



## COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

### CONSEIL MUNICIPAL

28 avril 2026

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.*

**Date d'envoi de la convocation : 15/04/2026**

**DELIBERATION N°2026\_037**

**Conseillers élus : 27**

**Conseillers votants : 27**

**Conseillers Présents : 24**

Brigitte GONDOUIN \_ Nathalie CORVAÏA \_ Christian DUTOIT \_ Bénédicte GEORGE \_ Frédéric MEGEVAND\_ Aurélie PATOUX\_ Fabrice GILSON\_ Valérie MADALA\_ Annie HYVERT\_ Danielle THÉVENOZ\_ Chantal CHAPPUIS\_ Marie-Agnès QUINTERO\_ Martial LAPLACE\_ Frédéric PEREZ\_ Monique MÜHLEMANN\_ François DRICOURT\_ Alexandre DESCOMBES\_ Sarah BERNDT\_ François VECKRINGER\_ Elena BRAJEUX-GELI\_ Henry DE MONCEAU\_ Dalilha ROCHON\_ Corinne ANSELMETTI\_ Hugo SERVANT

**Pouvoirs :**

William PICOUX donne pouvoir à Nathalie CORVAÏA

Philippe CHASSOT donne pouvoir à Brigitte GONDOUIN

Cédric DESARZENS donne pouvoir à Valérie MADALA

**Absents :**



**DELIBERATION N°2026\_037 : Règlement budgétaire et financier**

Rapporteur : Bénédicte GEORGE

La Commune de Collonges-sous-Salève a adopté le référentiel budgétaire et comptable M57 conformément aux dispositions de cette nomenclature et aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la collectivité doit se doter, avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57, d'un règlement budgétaire et financier (RBF) valable pour la durée de la mandature.

Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion de la commune et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion. Le règlement assure la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures. Il pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires et pour tenir compte de la nécessité d'adapter les règles de gestion.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement budgétaire et financier de la commune annexé à la présente délibération à compter du 28 avril 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

- **DECIDE** d'adopter le règlement budgétaire et financier de la commune annexé à la présente délibération à compter du 28 avril 2026.

Fait et délibéré  
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,  
Danielle THEVENOZ

Le Maire,  
Brigitte GONDOUIN

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 074-217400829-20260428-D\_2026\_037-DE



Publié le : 29/04/2026 17:21 (Europe/Paris)  
Collectivité : Collonges-sous-Salève  
[https://www.collonges-sous-salève.fr/documents\\_administratifs/60763](https://www.collonges-sous-salève.fr/documents_administratifs/60763)